



Versement garanti adapté à vos besoins individuels

Zurich Life Capitalisation

RelaxPlan

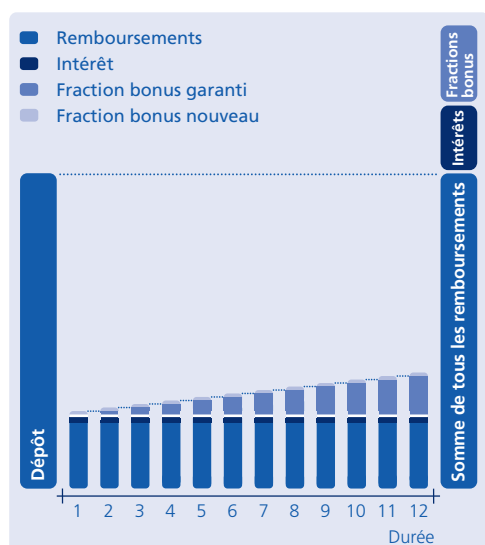
RelaxPlan vous assure un revenu futur et vous garantit une indépendance financière. Un dépôt unique vous permet de recevoir immédiatement un complément de revenu garanti et régulier. Envisagez l'avenir tranquillement et en toute sérénité.

Vos avantages en un coup d'œil

- Taux d'intérêt garanti pendant toute la durée
- Versements immédiats, réguliers
- Planification sûre de votre revenu sur une période souhaitée
- Durées et versements définis individuellement
- Avantages fiscaux attractifs

Exemple:

- Durée de 12 ans
- Versements annuels



* Le montant des fractions bonus (excédents) dépend des rendements des capitaux placés et de l'évolution des coûts; il est redéfini chaque année et ne peut donc pas être garanti.

RelaxPlan est idéal pour vous si ...

- vous souhaitez des versements sûrs, garantis et réguliers pendant une période définie pour couvrir des besoins financiers supplémentaires.
- vous souhaitez combler les lacunes de revenu en cas de retraite anticipée ou de réduction de l'activité professionnelle.
- vous épuisez peu à peu des éléments de votre patrimoine et voulez néanmoins conserver une perspective de rendements plus élevés que ceux offerts par le compte d'épargne.

RelaxPlan est ...

un plan de paiement avec garantie. Vous investissez une fois et profitez immédiatement de fractions garanties de votre dépôt qui vous sont versées sur une période définie en années. En fonction de vos besoins, ces fractions sont versées selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

En cas de décès, les héritiers ont le choix entre le versement du capital en une fois ou la poursuite du versement des fractions restantes.

Les avantages particuliers de RelaxPlan

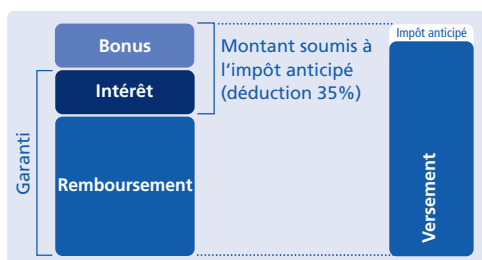
Garantie et fractions bonus

Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt garanti de 1,5% (état 1.11.2010) ainsi que d'éventuelles fractions bonus supplémentaires*. Les fractions bonus attribuées sont garanties pendant toute la durée et de nouveaux bonus peuvent également s'y rajouter. Votre fraction garantie augmente ainsi chaque année.

Sécurité

RelaxPlan est particulièrement intéressant pour les investisseurs axés sur la sécurité qui recherchent la sécurité maximale et souhaitent ne pas prendre de risques. Conformément à la loi sur la surveillance des assurances, la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA est tenue de constituer une dite fortune liée destinée à garantir les obligations à l'égard des bénéficiaires. Celle-ci sert exclusivement à la couverture des obligations à l'égard des clients, ainsi votre argent est-il toujours protégé à 100% et plus en sécurité que sur un compte d'épargne (protection des déposants max. de CHF 100'000).

Impôt anticipé



Planification

RelaxPlan vous permet de combler de façon ciblée vos lacunes de revenu. Vous définissez la durée et la fréquence de paiement de vos fractions de dépôt. Les intérêts garantis pendant toute la durée vous permettent d'effectuer une planification précise adaptée à vos besoins financiers. Ainsi n'êtes-vous pas obligé de vous occuper de vos finances en permanence et disposez de plus de temps pour les belles choses de la vie.

Avantages fiscaux attractifs

Droit d'émission

Le dépôt ne donne pas lieu à l'acquittement d'un droit de timbre mais seulement à un droit d'émission unique.

Impôt sur la fortune

Le capital restant est soumis à l'impôt sur la fortune.

Impôt sur le revenu

Les remboursements de capital sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les rendements annuels, à savoir la quote-part d'intérêt et les fractions bonus sont soumis à l'impôt avec les autres revenus.

Impôt anticipé

Les rendements annuels, à savoir la quote-part d'intérêt et les fractions bonus sont soumis à l'impôt anticipé de 35%. Zurich déduit l'impôt anticipé dont vous pouvez demander la restitution en déclarant dûment vos rendements annuels.

Conditions

Financement	dépôt unique en francs suisses, min. CHF 30'000
Taux d'intérêt du capital d'épargne	intérêts garantis sur toute la durée
Age d'entrée	0 – 75 ans
Durée	min. 12 ans/max. 25 ans
Fraction de dépôt minimale	CHF 1'000 par fraction
Mise en gage	possible
Prêt sur police	pas possible
Rachat	possible
Clause bénéficiaire	pas possible
Frais	frais de conclusion et administratifs

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller personnellement. Adressez-vous à l'agence Zurich la plus proche, appelez-nous gratuitement au 0800 060 161 ou prenez directement contact avec votre courtier/broker. www.zurich.ch/capitalisation

Zurich Compagnie d'Assurance sur la Vie SA
Thurgauerstrasse 80, 8050 Zurich
Téléphone 0800 060 161, www.zurich.ch

En cas de divergence entre les données contenues dans cette fiche d'information et les conditions du contrat applicables, ces dernières font foi.

 **ZURICH**[®]

Because change happenz[®]